



**Mémoire déposé dans le cadre du renouvellement de la
Politique culturelle du Québec**

Le 23 août 2016

Table des matières

Résumé	3
Portrait de l'organisme	4
Le contexte historique	4
Qui sommes-nous maintenant ?.....	5
Activités et services.....	5
Le Conseil d'administration.....	5
La Fondation VVAP est membre de :.....	5
Introduction	6
Le contexte et le positionnement soutenus par l'organisme	6
Le caractère intrinsèque des huit principes dans le travail de terrain	7
La vision de l'organisme dans les thèmes proposés	7
La Culture, l'affaire de tous.....	7
La Culture, une priorité.....	8
Le développement culturel durable	8
La dynamique culturelle du terrain.....	9
Les professionnels.....	9
Les organisations de soutien et d'intervention.....	11
Les citoyens.....	11
La technologie culturelle.....	12
Conclusion.....	13

Résumé

La culture constitue une composante essentielle de la vie en société. Elle favorise l'épanouissement des individus et leur accès aux savoirs. Elle fournit des clés pour comprendre le monde et pour se définir. La culture est l'assise de l'identité des peuples dans leur diversité et leur dynamisme. Elle contribue au développement social et économique, au bien-être et à la qualité de vie des individus tout en constituant un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires. C'est donc beaucoup plus qu'un divertissement ou une activité de loisir.¹

Dans la perspective de cette définition, la Fondation VVAP a choisi d'aborder certains aspects des grands thèmes proposés dans le cahier de consultation en mettant en relief l'importance du développement culturel puisqu'il constitue son principal champ d'expertise. Les recommandations ou suggestions sont identifiées dans le développement.

Une Culture forte et saine est essentielle et constitue en fait le fondement de la société. La Culture c'est le passé, le présent et l'avenir. La Culture se métamorphose, s'impose. Tous y contribuent et tous y ont une responsabilité, et tous doivent s'y investir dans une perspective commune et durable. La Culture, même si elle les engendre, est plus que consommation et divertissement, elle est investissement dans cette société. La Culture dépasse ainsi la dimension de l'offre. Il faut lui donner les moyens de ses ambitions. Elle est vision, identité, développement, intervention, participation, entrepreneuriat. Chaque maille de la chaîne est aussi importante que l'autre.

Bien que nous ayons trouvé regrettable que l'apport de VVAP depuis 1998 n'ait pas été souligné dans le contexte culturel des dernières années, nous constatons quand même un chemin parcouru évident. Il faut maintenir le cap, car tout n'est pas gagné. Il faut aussi investir nos efforts à élargir les publics, à développer la connaissance et la conscience collective et mettre en place des outils de développement nécessaires. Il faut que l'État et la société assument leurs devoirs de (re)construire les ponts et d'optimiser les interventions pour placer la Culture au centre et dans une mesure transversale au sein même de ses instances, des organisations et dans la société en général. Comme l'État doit voir à maintenir et renouveler son rôle, il faut aussi (re)donner aux territoires régionaux et locaux les responsabilités et les pouvoirs avec les moyens de se prendre en main, de décider et d'agir.

Il est impératif d'ouvrir les perspectives de la Culture au-delà des axes classiques en reconnaissant et en plaçant au centre le développement culturel. Dans cette perspective, l'État a le devoir de connaître, reconnaître et soutenir les organisations et leur expertise même si elles ne sont pas issues des structures gouvernementales, et ce dans leur juste mesure selon leur apport et leurs champs de compétence. Il faut aussi souligner l'importance du rôle des professionnels, les soutenir à leur juste mesure aussi, tout en développant des outils de reconnaissance comme une charte de compétence, des mesures de développement professionnel et de réseautage structurant ainsi que de rétention efficace.

Enfin, l'éducation culturelle, comme pan complémentaire du développement culturel, apparaît comme un moyen probant de fournir des repères et d'accroître le jugement critique des citoyens, au-delà même des potentiels artistiques, mais bien au niveau des savoirs culturels. Des stratégies qui englobent les nouvelles technologies apparaissent ainsi comme des opportunités à saisir dans ces deux pans, voire même dans des dimensions là aussi, transversales.

Portrait de l'organisme

Le contexte historique

Le réseau VVAP est né en 1998 à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 et de la volonté du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du ministère des Affaires municipales (MAM) de créer un réseau inspiré du modèle Villes et pays d'art et d'histoire, en France. Jusqu'en 2001, le réseau est en place grâce à une entente signée entre le Fonds de lutte contre la pauvreté, l'Université Laval et le MCC, avec la participation financière du Fonds de lutte contre la pauvreté, du MCC et d'Emploi Québec.

En 2001, Villes et villages d'art et de patrimoine devient un programme du MCC et permettra aux promoteurs de favoriser l'embauche à coûts partagés d'agents de développement culturel. Le rôle de l'Université Laval est redéfini autour de la coordination et de la formation (volet de base ou avancé) jusqu'en 2005. Une rencontre nationale se tiendra aux deux ans. Dans le cadre du Sommet du Québec pour la jeunesse, on ajoutera trois ans aux ententes existantes.

En 2004, une 7^e année supplémentaire est ajoutée à la suite des pressions des promoteurs et finalement, en 2006, les ententes seront prolongées jusqu'à 10 ans avec un financement dégressif de 5000 \$ par année à la suite d'intervention des promoteurs encore une fois. Le programme VVAP devient alors l'une des catégories (entente ciblée) du programme *Aide aux initiatives de partenariat* du ministère de la Culture et des Communications. Dès lors, une entente est signée entre les promoteurs, l'Université Laval et le Ministère pour la formation des agents et la coordination du réseau. La Fondation VVAP sera incorporée en tant qu'OSBL en 2008, indépendamment du réseau communément appelé Regroupement des agents du Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine – RARVAP.

En 2010, c'est la fin du lien d'affaire avec l'Université Laval et une étude d'opportunité sur le modèle de formation pour les agents VVAP est réalisée par la Fondation VVAP. À la suite de pressions des promoteurs, la mesure VVAP est modulée avec la prolongation des ententes allant jusqu'à 13 ans pour les municipalités dévitalisées. Depuis ce temps, le modèle de la Fondation VVAP était à l'œuvre avec une formation d'accueil pour les nouveaux agents, la tenue d'un colloque annuel et de formations complémentaires ainsi que d'activités de réseautage par une plateforme web. En 2013, le programme VVAP devient l'une des catégories de l'*Aide aux initiatives de partenariat* du ministère de la Culture et des Communications.

Le 12 novembre 2014, le MCC annonce qu'il modifie ses orientations relativement au programme VVAP et n'octroiera aucune nouvelle aide, cessera le soutien au terme triennal pour les ententes ratifiées ou acceptera les demandes pour une année supplémentaire seulement pour les ententes en cours de renouvellement : *Le MCC privilégiera plutôt l'association graduelle d'une mesure de soutien aux agents de développement culturel territorial à la structure des ententes de développement culturel existantes ou à venir avec les MRC, les municipalités ou les communautés autochtones. Cette nouvelle mesure mieux adaptée aux besoins des collectivités telles qu'ils apparaissent aujourd'hui.*³ Cependant, à ce jour, ces mesures restent inconnues.

En regard de la Fondation VVAP, une aide financière est accordée pour l'année financière 2014-2015 pour le plan d'action déposé dans le cadre du projet *Soutien au réseautage et à la formation des promoteurs et agents VVAP* et accordé en vertu du programme *Autres interventions particulières en culture et communications*.

Qui sommes-nous maintenant ?

La Fondation VVAP est un **réseau de professionnels issus des milieux municipaux** et œuvrant dans les divers axes du développement culturel au Québec, tant au niveau de l'**animation**, de la **promotion** que de la **gestion culturelle**.

La Fondation VVAP, un organisme à but non lucratif indépendant des programmes gouvernementaux, tient au cœur de ses activités le **développement professionnel** et le réseautage par le **partage des expériences et des bonnes pratiques** avec l'appui de plus de **130 membres** cooptés provenant des **17 régions du Québec**, issus ou non des différents programmes du ministère de la Culture et des Communications du Québec. La représentativité de l'organisme se définit comme suit : 10 % proviennent des régions centrales, 37 % des régions périphériques, 26.5 % des régions intermédiaires et 26.5 % des régions éloignées.

La Fondation VVAP souhaite ainsi contribuer au **rayonnement** et au **dynamisme** du secteur des arts, de la culture et du patrimoine et appuyer sa **reconnaissance** comme vecteur identitaire et socio-économique des régions du Québec. La Fondation VVAP souhaite exercer son rôle dans un contexte de **solidarité** (concertation, mobilisation, soutien), de **partage** (ouverture, entraide), d'**engagement** (implication, responsabilisation), de **respect** (éthique et confidentialité) et de **convivialité** (plaisir et dynamisme).

Activités et services

Bien que la Fondation VVAP n'ait pas reçu de subvention pour l'année 2015-2016, **elle a maintenu ses activités régulières**, comme son colloque annuel, les activités de réseautage et partage, de développement professionnel et de perfectionnement, **de même que les offres de service** pour le jumelage, la salle de rencontre virtuelle, le forum de discussion, la bibliothèque de référence, l'information et la veille. Elle a également effectué une importante démarche de consultations et de **réflexion stratégique** et a veillé à **renouveler et solidifier ses appuis**. À ce jour, la Fondation VVAP travaille notamment sur la concrétisation **d'un projet national de codéveloppement professionnel**. Les démarches en vue d'obtenir le financement nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet sont en cours notamment auprès du ministère de la Culture et des Communications.

Le Conseil d'administration

Mme Nicole Davidson, présidente, mairesse de la municipalité de Val-David

Mme Caroline Cloutier, vice-présidente, coordonnatrice à la politique culturelle à la MRC de Pierre-De Saurel

M. Guy Jauron, directeur général à la MRC de Memphrémagog

M. Frédérick Michaud, directeur général à la MRC d'Arthabaska

Mme Amélie Brière, agente de développement culturel et de communication à la MRC des Basques

Mme Ariane Fortin, agente de développement culturel et communautaire (MADA, immigration) à la MRC du Fjord-du-Saguenay

La Fondation VVAP est membre de :

- ✓ Les Arts et la ville
- ✓ L'Association québécoise de codéveloppement professionnel (AQCP)
- ✓ Compétence culture (membre associé)
- ✓ L'Association francophone pour le savoir (ACFAS)

Introduction

La Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) souhaite soutenir la démarche du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

Nous souhaitons que cette démarche puisse prendre en compte les apports de tous les acteurs culturels au Québec, qu'ils soient d'instances locales, régionales ou nationales, gouvernementales, institutionnelles ou associatives, privées ou publiques.

À l'issue de cet exercice, il faut que tout le Québec puisse compter sur une volonté claire ainsi qu'une finalité innovatrice avec des orientations et des valeurs partagées. La politique devrait être accompagnée d'un solide plan d'action national et d'investissement accessible et réalisable, qui permettra de déployer des stratégies tant nationales que sur les plans locaux et régionaux, par des moyens, ressources ou structures, à la hauteur des ambitions et des richesses de chaque territoire tout en reconnaissant l'apport des acteurs qui composent et supportent la Culture comme levier démocratique, identitaire et socio-économique.

La Fondation VVAP souhaite que cette démarche en soit un exemplaire de consolidation et de concertation qui influencera les actions au-delà des courants politiques.

Le contexte et le positionnement soutenus par l'organisme

Les MRC et les municipalités sont les interlocutrices privilégiées de l'arrimage municipal et gouvernemental. L'éventail et le niveau de leurs responsabilités s'accroissent sans cesse, sans exclure le soutien et le développement social. Les défis sont de plus en plus complexes et le rythme accéléré. Les moyens doivent être structurants et innovants. Les besoins, les obligations et les conditions sont de plus en plus dictés par des exigences élevées et des changements continuels, d'un environnement de plus en plus large, des élus aux citoyens, en passant par les gestionnaires, les organismes et les intervenants de terrain. La nécessité de s'adapter et de sortir des sentiers battus devient l'incontournable pour se démarquer. La Culture n'est pas exclue de ce contexte, bien au contraire. La Culture est transversale.

La Culture est de plus en plus reconnue comme un vecteur de développement identitaire, social et économique. La Culture a surtout le potentiel d'agir par, pour et auprès des citoyens puisqu'elle compose cette société. Cependant, on hésite encore à lui donner les moyens de ses ambitions, on cherche surtout à la justifier, car sa reconnaissance reste inégale à travers le Québec. Son impact est reconnu positif et qualifiable, mais malheureusement pas toujours ou parfois difficilement quantifiable à court terme.

La Culture devrait aujourd'hui être considérée non plus comme un vecteur de développement seulement, mais aussi un levier invitant, structurant et durable. Il faut encore donner les moyens de sensibiliser et de valoriser, mais il faut aussi donner les moyens d'agir et de contribuer parce que la Culture va au-delà de l'épanouissement et du divertissement personnel. On le dit et on le croit fermement : elle valorise, dynamise et fait rayonner les milieux. Des investissements somme toute considérables ont été faits dans les dernières années via les mesures et programmes gouvernementaux. Les bénéfices sont même incontestables et ont contribué à mettre en place et maintenir un réseau d'experts en art, culture et

patrimoine. La Fondation VVAP croit qu'il y a encore lieu de rentabiliser les investissements, qu'il en est même de la responsabilité des instances gouvernementales de le faire. La Fondation VVAP veut se positionner dans l'outillage et l'accompagnement des acteurs de développement culturel au Québec parce que sa fenêtre donne déjà directement sur le terrain, celui des communautés, par ses experts.

La complexité des réalités et des défis, la rapidité des changements et l'évolution de l'environnement et du savoir nécessitent des façons nouvelles et complémentaires d'apprendre, d'agir et d'interagir. C'est dans cette perspective que la Fondation VVAP veut donner les moyens à ces acteurs de premier plan d'agir là où le cap est fixé, selon les réalités respectives de chaque communauté et les objectifs spécifiques de chacune.

Le caractère intrinsèque des huit principes dans le travail de terrain

La Fondation VVAP adhère d'un point de vue général à l'ensemble des principes proposés comme fondements de cette nouvelle politique et souhaite, à travers ces principes, faire reconnaître l'apport et l'expertise des agents et professionnels œuvrant au développement culturel au sein des instances locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois.

Le caractère essentiel de la culture constitue le fondement même des fonctions des agents et professionnels du développement culturel. **L'engagement renouvelé de l'État** est souhaité par ces acteurs et souhaitable dans la finalité stratégique durable, pourvu qu'elle soit justement indissociable des dimensions identitaires, économiques et sociales spécifiques aux territoires. **L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture** est le leitmotiv quotidien des acteurs de développement culturel répartis sur tout le territoire et liés de façon usuelle à **l'affirmation du caractère francophone du Québec**, à **la reconnaissance de la diversité** et à **la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique** ainsi que, en raison des particularités territoriales, **la reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones**. Les agents et professionnels du développement culturel agissent comme une fenêtre sur leur monde, tant comme représentants, porteurs, accompagnateurs et agents de liaison. Ils le font de façon structurante, engagée, stimulante, innovante, mobilisatrice et rassembleuse dans une perspective favorisant constamment **la recherche d'équité** sur leur propre territoire et l'ensemble du territoire.

La vision de l'organisme dans les thèmes proposés

La Culture, l'affaire de tous

Dans son positionnement, la Fondation VVAP ainsi que ses professionnels du développement culturel sur le terrain démontrent bien que la Culture est transversale et qu'elle se doit de l'être pour tisser des filets de l'identité territoriale, et donc de la nation. La Culture est donc la responsabilité de tous. Elle est aussi individuelle et évolutive. Elle est droits, valeurs et traditions.

La Culture est essentielle dans les différentes sphères de la société : elle est nationale, régions et territoires. Elle est environnement et nature. Elle est éducation et santé. Elle est travail, affaires et économie. Elle est tourisme et famille. Elle est communication et technologie. Elle est internationale, diversité et inclusion. Elle constitue un choix de société et un levier pour la vitalité des régions.

La Culture n'est pas une simple question d'offre et d'accessibilité, elle va au-delà des disciplines et inclut toutes formes d'Art, les patrimoines, l'architecture, l'aménagement, les paysages, l'histoire.

La Culture n'est pas qu'un secteur d'intervention, mais bien comme une finalité à intégrer dans une stratégie d'ensemble sur le territoire québécois. Si la Culture est encouragée et soutenue par tous, elle peut alors se positionner dans une perspective de développement durable. Le développement durable nécessite une vision commune, des actions cohérentes et un discours valorisant.

La force culturelle dépendra ensuite inévitablement des maillons de sa propre chaîne d'acteurs, des élus aux décideurs, des organisations aux travailleurs en passant par les artistes et les citoyens.

La Culture, une priorité

L'État a jusqu'ici favorisé une culture d'offre très importante pour répondre à un besoin et à des objectifs nommés. Il faut ici **souligner l'importance du travail accompli en constatant notamment l'émergence, la concentration, la reconnaissance, la professionnalisation et le soutien de talents et des compétences sur le plan national et international, bref l'augmentation de l'offre.** Cependant, il faut mettre en relief que ces aspects ne peuvent être considérés comme acquis, et qu'ils sont encore très inégaux sur l'ensemble du territoire. **Il est primordial de maintenir le cap.**

Autrement, **il est maintenant l'heure de travailler aussi à élargir le public et à développer la connaissance et la conscience collective de la Culture sous toutes ses formes, à mettre en place des outils pour tous les acteurs.** Cela permettra de faire émerger la participation, l'engagement et l'entrepreneuriat des organisations, des régions, des municipalités comme des citoyens, et ce bien au-delà de la consommation et du divertissement.

Le développement culturel durable

Même dans un contexte de rationalisation de l'État québécois et de démantèlement des structures de concertation régionale, afin que la responsabilité de développer les territoires n'incombe pas seulement au palier municipal, il est du devoir de l'État de **reconstruire les ponts et d'optimiser les interventions pour favoriser les partenariats culturels et organisationnels.** La diminution des interlocuteurs dans et entre les régions implique maintenant des efforts et des investissements importants qui limite les ambitions depuis que le soutien financier et les leviers d'intervention ont disparu. L'État doit absolument **placer la Culture comme partie intégrante de toutes ses actions et le faire dans une mesure transversale avec les acteurs intra, inter et extra gouvernementaux et organisationnels pour renforcer les liens.**

Les ententes et les politiques de développement culturel territorial sont de la plus haute importance et devront maintenant présenter des perspectives qui vont au-delà des axes classiques. Il en va du rôle premier des instances locales et régionales de faire vivre à travers celle-ci ses **particularités territoriales,** mais c'est le rôle de l'État d'**assurer l'équité envers toutes ses régions.** Il y a là certainement une analyse plus poussée à faire pour **départager les responsabilités et les pouvoirs entre les gouvernements dans le développement culturel.**

L'expérience des dernières décennies ainsi que les observations faites après l'abolition du programme VVAP démontrent qu'encore beaucoup de régions et de municipalités investissent généralement en Culture grâce aux incitatifs, et cela se perçoit de façon encore plus notable en dehors des grands centres urbains. Cette observation souligne le lien des ressources œuvrant au développement culturel avec l'explosion du nombre des ententes et politiques de développement culturel, puisque ces dernières exigent un plan d'action et présentent la nécessité d'un acteur qui les soutient. Nous constatons ainsi la contribution notable du programme VVAP à l'essor des politiques culturelles au Québec agissant comme leviers pour les régions, mais nous notons aussi une fragilité certaine faisant craindre de perdre les acquis.

L'État se doit de **maintenir et renouveler son rôle de mobilisation, de sensibilisation et de soutien qu'il soit récurrent, ponctuel, sectoriel ou général.** L'État doit davantage **considérer que les instances régionales et municipales resteront les mieux placés pour décider des priorités de leur milieu, de l'approche et des moyens à prendre.** Cependant, l'État doit **favoriser le soutien à moyen terme pour permettre le déploiement des stratégies et intégrer des critères souples en vue des particularités territoriales et les spécificités culturelles :** émergence artistique, présence d'appui, pratiques culturelles, lieux et d'équipements, partenaires, niveau d'engagement politique, environnement et démographie. Voilà des variables non négligeables à prendre en compte dans le soutien. L'État a la responsabilité de **mettre en place des mesures de soutien équitables et adaptées selon les territoires et qui permettront de développer et d'exploiter le plein potentiel des milieux.**

Considérant l'importance et l'aspect fondamental du développement culturel et qu'il reste encore difficile d'obtenir des indicateurs fiables, particulièrement dans un court terme, l'État doit ainsi **définir sa propre politique culturelle autour de cet axe majeur, voire même en produire une Politique de développement culturel nationale indépendante qui constitue en soi un champ d'intervention au même titre que la diffusion des arts de la scène, le patrimoine ou le loisir.**

La dynamique culturelle du terrain

Les professionnels

À un tournant où nombre d'ententes et de politiques culturelles locales et régionales devront être renouvelées, nous souhaitons faire reconnaître l'importance des professionnels, dont l'expertise issue de champs d'études diversifiés qui développent et valorisent les richesses de leur territoire dans l'éveil, la sensibilisation, l'éducation, l'animation, la promotion et la gestion culturelle. Ils le font dans les dimensions larges de la Culture comme les Arts, l'histoire et les traditions, les technologies, le paysage, l'aménagement et le patrimoine bâti ou vivant, par exemple. Les acteurs de développement culturel jouent ainsi un rôle essentiel de relai dans les changements comme dans l'action culturelle.

La majorité des travailleurs œuvrant au développement culturel est, contrairement aux croyances populaires, fortement scolarisée. Bien que plusieurs des emplois soient intégrés aux principales instances régionales et municipales bénéficiant parfois d'avantages, ils le sont aussi dans des organismes sans but lucratif, associations ou regroupements. Les points communs de ces emplois mettent en lumière qu'une très grande proportion de ceux-ci sont précaires, voire atypiques. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer des

problèmes de capitalisation et de rétention de ces ressources, ce qui contribue à fragiliser les actions et les interventions en matière de Culture.

Les effets ont commencé à se ressentir à la suite de l'abolition du programme VVAP notamment par le constat que plusieurs postes ne se renouvellent pas ou se consolident à d'autres, perdant ainsi les ressources dédiées et l'expertise, cela affectant directement le développement culturel territorial durable. Il y a là certainement une part de sensibilisation, mais aussi une réelle méconnaissance de leur rôle et de leurs fonctions.

L'État se doit de **connaître et de reconnaître ce rôle, décliné en plusieurs profils distincts. Le développement d'une charte de compétence accompagnée de profils de compétence viendrait sans doute contribuer à toutes ces dimensions** : D'une part, la charte et les profils, comme outils de référence, permettraient de codifier et officialiser ces professions. Les instances, les organisations et le milieu tout comme le citoyen pourraient mieux cerner le rôle et le cadre particulier dans lequel évolue ces professionnels du développement, et ainsi mettre en place des mesures de reconnaissance et de perfectionnement adaptés. Les employeurs, pour leur part, pourraient ainsi mieux identifier, recruter, soutenir, former et évaluer les individus selon les besoins, les enjeux et les défis qu'ils rencontrent afin d'exploiter le potentiel culturel de leur région. Finalement, pour les professionnels, ils se trouveraient mieux orientés dans leur domaine et leur spécialité, cela faciliterait leur auto-formation, auto-perfectionnement et auto-évaluation. La Fondation VVAP se positionne d'ailleurs comme le leader privilégié pour le faire.

C'est dans ce contexte aussi qu'il **faut veiller prioritairement à intégrer, développer, renforcer, promouvoir, reconnaître et réseauter les ressources professionnelles en Culture. Il faut s'assurer que l'expertise puisse accomplir son travail dans une perspective complète, incluant le travail de fond du développement culturel, assise de l'essor et de l'activité culturelle des régions.** Les gains des dernières années sont encore fragiles et toujours en justification. Le secteur d'emploi est actif et mérite que l'on y prête attention. Il ne faut pas perdre les acquis.

Alors que certains programmes universitaires sont abolis, il n'existe plus de formation ou de système d'intégration et de réseautage pourtant profitable pour les travailleurs qui se retrouvent souvent seule ressource experte de leur territoire. C'est pour cela qu'il faut développer l'expertise locale et régionale de façon aussi transversale. On observe ainsi que dans les plus petits milieux, cela est d'autant plus important. Dans les grands centres, les secteurs sont souvent scindés et forment davantage des spécialités, en ayant, par exemple, un bureau des arts et du patrimoine distinct du service des loisirs.

Il faut également souligner que les formations continues ou de perfectionnement sont inégales dans leur contenu selon les territoires et ne répondent pas toujours aux besoins des professionnels du développement culturel. Cela n'est pas en soi une surprise en considération de leur profil particulier. **Des mesures structurantes continues favorisant la rétention ainsi que le soutien au développement professionnel et au réseautage nous apparaissent encore comme un levier stratégique du développement socioculturel et des territoires.**

Les organisations de soutien et d'intervention

Il ne faut pas non plus négliger le travail de ces organisations. À la base, **il faut impérativement travailler à faire reconnaître l'expertise et les champs de compétence de chacun. Cela passe sans doute par une clarification des rôles, responsabilités et zones d'action pour réduire les confusions des intervenants et des interventions.** Comme les missions et les champs d'expertise devraient constituer les assises, l'État doit **reconnaître et soutenir suffisamment et équitablement de façon récurrente et indexée celles-ci.** Cela ne peut qu'être profitable s'il y a distinction et complémentarité entre elles, tant de la part des instances, du milieu que d'éventuels partenaires extérieurs.

Aussi, nous constatons que certains projets sont un pendant direct des missions ou qu'il y a présentation de chevauchement dans les activités et projets entre les organisations. Cela fait opposition à la volonté d'ouverture en vue de se concerter, de collaborer et de créer de réels partenariats. De plus, le financement au projet agit comme un incitatif qui reste temporaire. Or, il est peu structurant.

Une fois que les organisations seront reconnues et soutenues adéquatement, structurées et efficaces avec les moyens de remplir complètement leurs actions dues, **il en va de leur propre responsabilité de développer des services et activités afin de maintenir cette reconnaissance et ce soutien, avant même de développer des projets qui pourraient être soutenus ponctuellement selon des critères à valeurs ajoutées et des évaluations exhaustives.**

Le travail de fond à faire est important pour arriver à un réel mode de financement structuré selon les champs de compétence et la reconnaissance des missions. Cependant, cela permettrait d'exploiter les forces de chacun pour une meilleure et plus large intervention, puis mesurer la pertinence et les répercussions des actions et des projets, voire même accentuer la qualité des collaborations et des partenariats. L'État aura après cela, **la responsabilité d'inclure dans ses réflexions des organismes** comme les Conseils de la Culture, Les Arts et la ville, Culture pour tous ainsi que la Fondation VVAP.

C'est à cet effet que la Fondation VVAP entend faire connaître et reconnaître son travail, comme une composante primordiale dans le développement, le déploiement et soutien du *système culturel québécois*² en raison de son réseau de professionnels œuvrant en développement culturel tant auprès des élus, des décideurs, des partenaires, des créateurs que des communautés. Pourtant, l'organisme n'a pas été soutenu financièrement dans sa mission, mais bien uniquement dans ses projets.

Les citoyens

Tout au bout de la chaîne se trouvent les citoyens. Nombre de maillages sont encore à faire pour créer le sentiment d'appartenance et faire reconnaître la Culture dans toute sa dimension. Tant qu'il n'y a pas d'éducation, la Culture ne fournira aucun repère fondamental valable autre que le loisir. Si la Culture ne résonne pas dans les identités collectives et individuelles, les efforts et les investissements seront vains. **Là n'est pas le but de diminuer l'importance du loisir culturel, mais nous croyons qu'il faut les dissocier.** La Culture n'est pas qu'une activité, mais elle doit plutôt s'intégrer dans toutes les sphères du quotidien. En ce sens, **des messages porteurs et des mesures incitatives financières et des programmes de reconnaissance gouvernementale permettraient d'inciter à l'engagement citoyen à tous les niveaux.**

L'éducation culturelle commence à l'école en développant les potentiels artistiques, mais l'État doit aussi voir à **développer le sens critique des jeunes afin que la Culture dépasse le stade de la consommation** plus tard. C'est ainsi qu'elle s'intégrera dans les mentalités des générations futures, comme le fait la technologie. Le développement culturel comme une approche citoyenne prendra alors son sens.

L'État doit ainsi voir à **intégrer au programme scolaire le développement des savoirs culturels**. Il a la responsabilité de le faire pour créer une identité nationale forte par l'ensemble des citoyens de tous les territoires. C'est d'ailleurs un moyen efficace d'intégrer et de favoriser les dimensions de la langue, de la diversité ethnoculturelle et des nations autochtones comme partie intégrante de l'identité nationale afin que cela dépasse l'apprentissage de l'histoire et de la grammaire, même les enceintes des territoires régionaux. Le pan complémentaire de l'éducation culturelle, c'est encore le développement culturel dans son rapport avec le citoyen. Les deux sont importants pour que ce citoyen devienne créateur, participant et entrepreneur.

La technologie culturelle

Le développement culturel permet en plus de s'adapter à toutes les évolutions des modes de pensées et des courants sociaux. Lorsqu'il est question de l'évolution de l'environnement dans son sens le plus large, la proactivité devient alors un enjeu des plus importants. Nous sommes à l'ère où les changements s'accroissent et les technologies dépassent les frontières, il devient impératif de questionner et de reconsidérer son angle d'approche, **les créations n'étant plus de simples produits, mais alors devenues des services et des moyens**. Il y a là peut-être une piste, mais il faut absolument consulter les principaux intéressés.

La Fondation VVAP souhaite aussi mettre l'accent sur l'importance d'**inclure des acteurs clés spécialisés dans la veille et la recherche sur le plan national et international**. L'État se doit de **nationaliser cet aspect pour mieux orienter et supporter tant la production que la diffusion des contenus**, en regard et en fonction des courants du globe.

Dans le même courant de pensée où la technologie s'imisce au quotidien, la Fondation VVAP voit là une opportunité d'**exploiter davantage le Répertoire du patrimoine culturel québécois (RPCQ)**. Bien qu'il soit déjà accessible aux municipalités, son utilisation devrait être **davantage favorisée, ouverte et facilitée pour ces instances locales et régionales**. **Des outils et un service d'aide-conseil devraient être disponibles pour guider et encadrer les actions à l'échelle régionale ou locale** au-delà des lois, afin d'assurer une meilleure cohérence et le déploiement de ses ressources toujours dans un esprit de transférabilité vers l'éducation, l'environnement, le tourisme ou vers l'international, pour ne citer que ceux-ci.

Encore là, nous soulignons l'apport des travailleurs de terrain qui permettront d'intégrer et de déployer ces stratégies au niveau régional et local. La technologie est un moyen, comme la représentation, de faire rayonner le Québec et ses particularités sur le plan international, de même que ces régions dans sa propre demeure.

Conclusion

La responsabilité de la Culture revient en premier lieu à l'État qui doit reconnaître son rôle de gardien de la Culture et ainsi transposer cette Culture en principe pour l'intégrer aux mœurs en priorité. C'est un fait, car l'État est le point de départ, l'architecte de la société, vers la participation citoyenne. Il a la responsabilité d'agir à titre de facilitateur et de mettre en place les moyens pour favoriser le développement des structures, de même que la concertation, la collaboration et la complémentarité, de façon verticale et horizontale. L'État doit travailler en partenariat, reconnaître les expertises et assurer la cohérence de ses actions ainsi que celles de tous les acteurs, tant régionaux ou locaux, culturels que transversaux. Il doit reconnaître l'importance du développement culturel, qui se maintient au-delà de l'offre. Il doit reconnaître la capacité et la nécessité de décider et d'agir des territoires, des organisations, des professionnels et des citoyens. Il doit s'engager de façon durable, flexible et équitable envers ses territoires, les organisations d'intervention et de soutien, les travailleurs, en tenant compte des rôles, responsabilités et des niveaux d'action.

Les élus et décideurs des instances régionales et municipales doivent reconnaître et prendre en main leur propre rôle, responsabilités et pouvoirs en matière de Culture. Ils ont la responsabilité d'intégrer la Culture comme un moyen de se définir, de se développer, de se démarquer, de rayonner, et de contribuer à l'essor non seulement de leur communauté et de leur territoire, mais de la nation tout entière. Ils se doivent de favoriser l'ouverture, la reconnaissance et le partage des ressources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur organisation et voir à ce que leurs actions dépassent aussi les frontières de leur propre territoire.

Les organismes d'intervention et de soutien en Culture, qu'ils agissent pour ou auprès des élus, des décideurs, des travailleurs, des artistes ou des citoyens, doivent camper leur mission en exploitant au maximum leur champ de compétence. Ils ont la responsabilité de se connaître, de se reconnaître, de se côtoyer, de travailler ensemble afin d'assurer un maximum d'efficacité dans leurs efforts en vue de déployer la force culturelle sur l'ensemble du territoire. Ils ont le devoir de rentabiliser, aussi socialement, chacune de leur action.

Les professionnels de la Culture, comme acteurs de terrain, ont la responsabilité de tisser et renforcer les liens entre les instances, les élus, les décideurs, les créateurs et les citoyens. Ils ont la capacité de s'investir directement exactement là où il faut maintenant agir, dans l'élargissement du public et la connaissance collective. Ils ont le devoir d'agir dans une perspective collective, car ils sont sur la place publique. Ils doivent avoir la possibilité et saisir les opportunités de se développer et d'explorer les différents axes de leur travail, pour exploiter toutes les dimensions de leurs actions.

Pour que le citoyen aime la Culture au-delà de sa consommation, il doit savoir de quoi on parle, de quoi il s'agit et à quoi cela sert. Il doit ainsi s'y intéresser pour l'intégrer, l'affirmer, y participer et la faire vivre. Il doit l'entreprendre éventuellement. C'est ce qui démarquera son sentiment d'appartenance. Chaque acteur du développement culturel joue son rôle et feront du citoyen, un acteur aussi à part entière.

Voilà ce qui mènera à une identité forte et unique.

ⁱ
1-2 : Contexte général p.12 - Consultation publique : Renouveau de la politique culturelle du Québec, mars 2016.
3 : Tiré des lettres en provenance du MCC en date du 12 novembre et du 27 novembre 2014 et mis à jour.